

**Commission économique pour l'Europe****Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Comité d'examen du respect des dispositions**Quinzième réunion**

Genève, 13 et 14 novembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième réunion**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 13 novembre 2017, à 10 heures***

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des demandes, des questions renvoyées et des communications.
3. Faits nouveaux survenus depuis la quatorzième réunion.
4. Examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles au titre du Protocole.
5. Consultations avec les Parties afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole.
6. Sensibilisation relative à la procédure d'examen du respect des dispositions.

* Dans le cadre des procédures d'accréditation applicables aux réunions organisées à l'Office des Nations Unies à Genève, les représentants sont priés de s'inscrire en ligne dès que possible, **au plus tard le 4 octobre 2017**. Ils sont priés de s'inscrire en utilisant le lien ci-après : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=wvoWAs>. Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site de la Commission économique pour l'Europe à l'adresse : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>) pour se faire délivrer un badge. Ils veilleront à prévoir suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro : +41 22 917 1606.



7. Programme de travail et calendrier des réunions futures.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sera invité à adopter l'ordre du jour figurant dans le présent document.

2. Examen des demandes, des questions renvoyées et des communications

2. Conformément aux procédures pertinentes énoncées dans la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions (ECE/MP.WH/2/Add.3-EUR/06/5069385/1/Add.3), le Comité devrait examiner :

- a) Toute demande de Parties concernant des aspects particuliers du respect des dispositions (décision I/2, annexe, par. 13 et 14) ;
- b) Toute question renvoyée par le secrétariat commun concernant des aspects particuliers du respect des dispositions (ibid., par. 15) ;
- c) Toute communication du public concernant des aspects particuliers du respect des dispositions (ibid., par. 16 à 22).

3. Faits nouveaux survenus depuis la quatorzième réunion

3. Le Président du Comité présentera le résumé de la note du Comité intitulée « Interpretation of the provisions of the Protocol on Water and Health related to transboundary waters » (interprétation des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé relatives aux eaux transfrontières) qu'il a établi après relecture de son contenu quant à la forme et en apportant des éclaircissements si nécessaire. Le Comité débatera de la mise en forme finale du résumé et des moyens d'en assurer la plus large diffusion.

4. Examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles au titre du Protocole

4. À sa quatrième session (Genève, 14-16 novembre 2016), la Réunion des Parties au Protocole a adopté la décision IV/2 sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.WH/13/Add.2-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.2, à paraître), dans laquelle elle prie les Parties de communiquer leurs objectifs au secrétariat commun pour qu'il les diffuse plus largement. Donnant suite à cette décision, à sa quatorzième réunion (Genève, 13 et 14 mars 2017), le Comité a invité le secrétariat à approcher les Parties qui n'avaient pas communiqué leurs objectifs et à leur demander de fournir des informations sur les progrès accomplis dans cette voie ou de communiquer les objectifs déjà formellement établis. Conformément à la demande du Comité, le secrétariat a contacté les Parties ci-après : Belgique, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, France, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Portugal et Suisse.

5. Le Comité examinera les prochaines mesures à prendre sur la base des réponses et informations reçues.

5. Consultations avec les Parties afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole

6. À sa quatorzième réunion, le Comité a examiné l'expérience acquise jusque-là dans le cadre du processus de consultation et estimé qu'il serait utile de recueillir les réactions de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan et de la Bosnie-Herzégovine sur la pertinence du processus et son utilité. Le Comité examinera les réponses reçues des pays et les incidences pour de futures consultations.

7. Sur la base de la décision IV/2 et de la décision pertinente sur les consultations avec les Parties prises à la quatorzième réunion, le Comité examinera la question des éventuelles futures consultations afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole.

6. Sensibilisation relative à la procédure d'examen du respect des dispositions

8. Le Comité sera informé des mesures prises pour mieux faire connaître la procédure d'examen du respect des dispositions et faire en sorte que le grand public puisse accéder facilement aux informations sur ce mécanisme et ses fonctions. Par la suite, les membres du Comité et le secrétariat feront rapport sur leurs efforts visant à présenter le mécanisme dans diverses instances et manifestations.

9. Le Comité poursuivra l'examen des mesures concrètes et des initiatives de sensibilisation concernant la procédure d'examen du respect des dispositions.

7. Programme de travail et calendrier des réunions futures

10. Le Comité décidera des questions à examiner lors de ses prochaines réunions. Il arrêtera également les dates de ses seizième et dix-septième réunions.

8. Questions diverses

11. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

9. Adoption du rapport

12. Le Comité conviendra des modalités d'élaboration et d'adoption du rapport sur les travaux de sa quinzième réunion.
